



Ecole de plongée du pays de Quimperlé inscrite à la F.F.E.S.S.M. sous le n° 03.29.0181
Agrément Ministère des Sports n°29.S.1019.
Association loi 1901

Inscription saison 2017 – 2018

Kemperle Activités Subaquatiques

4, avenue Pasteur – 29300 QUIMPERLÉ

☎ - 07 62 32 64 45

🌐 - <http://kas.over-blog.com>



Photo
à coller

N° de licence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

Date de Naissance : Profession :

Section Apnée / **Section Scaphandre** / **Section Hockey**

Cocher la(les) section(s) que vous avez choisie(s)

| Précisez vos diplômes acquis | |
|------------------------------|--|
| Niveau de plongée | |
| Niveau de formateur | |
| Niveau d'apnée | |
| Formations sécurité | |
| Formations complémentaires | |
| Permis bateau | |

Pièces à fournir avec votre dossier

- Autorisation Parentale pour les mineurs
- Certificat médical ⁽¹⁾
- 1 photo d'identité (collée sur fiche d'inscription, et obligatoire pour la 1^{ère} inscription)
- Règlement ⁽⁸⁾ (chèque, espèces, chèques vacances)

Êtes-vous allergique à l'aspirine ? Oui / Non

Autres allergies ? :

Personne à prévenir en cas de nécessité. (Nom – Adresse - Téléphone)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

Souhaitez-vous un justificatif de paiement ? : Oui / Non

- Adhésion club : Plongée scaphandre^(2,3) ...130 €⁽⁶⁾ →
- Apnée / Hockey.....90 €⁽⁶⁾ →
- Formations club : N1130 € →
- N2, N3250 € →
- Licence FFESSM⁽⁴⁾..... 40 € →
- Option Assurance complémentaire FFESSM (obligatoire pour les sections apnée et hockey) ⁽⁵⁾ →
- Loisir 1 : 20 € / Loisir 2 : 25 € / Loisir 3 : 42 € / Piscine : 11 €
Loisir 1 Top : 39 € / Loisir 2 Top : 50 € / Loisir 3 Top : 83 €
- Réduction < à 18 ans..... - 15 € →
- Total**

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e)
autorise mon fils, ma fille à pratiquer la plongée sous-marine au K.A.S

Date : Signature :

Date et signature obligatoires de l'adhérent

Je soussigné(e)
confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du K.A.S ⁽⁷⁾.

Date : Signature :

1-Certificat médical obligatoire, obligation d'utiliser l'imprimé fourni si formation prévue en cours de saison. Pour la section apnée : certificat délivré par un médecin du sport ou médecin fédéral. **Attention de bien conserver l'exemplaire original et ne fournir qu'une photocopie.**
2-Permet de profiter du matériel du club dans les conditions définies par le règlement intérieur.
3-L'inscription à la section bouteille permet de participer à la section apnée sous condition d'une assurance complémentaire mais pas l'inverse. Remarque pour les sorties apnée en mer : le moniteur est seul juge pour autoriser un membre à y participer ou pas.
4-Obligatoire pour tous les adhérents et toutes personnes voulant plonger avec le club (sauf si déjà prise dans un autre club FFESSM pour la saison en cours).
5-Demandez aux responsables pour plus d'informations ou consulter le site de la FFESSM.
6-Adhésion à l'association et cotisation annuelle. 7- consultable en ligne sur le blog du club ou au local du bel air. 8-Possibilités de régler en plusieurs fois.

Fiche d'inscription à remplir en majuscules avec n° de licence, coordonnées complètes de l'adhérent et de la personne à prévenir en cas d'accident.